



Comité départemental des Alpes-Maritimes

30^{èmes} GENTLEMEN U.F.O.L.E.P. DIMANCHE 26 FEVRIER 2017

Organisation de la Commission des activités cyclistes de l'U.F.O.L.E.P., avec le concours du Conseil Général des Alpes-Maritimes, des municipalités de NICE et de SAINT-LAURENT-DU-VAR, cette épreuve est placée sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P. selon la formule d'un contre-la-montre par équipe de deux cyclosporifs totalisant au moins 60 ans (âges cumulés en 2017). Elle est ouverte à tous les licenciés U.F.O.L.E.P. 2016/2017 ayant soit une licence compétition soit une licence « loisir » en présentant un certificat médical de moins de 3 mois spécifiant clairement l'aptitude au cyclisme de compétition, ainsi qu'aux licenciés F.S.G.T. (2, 3, 4 et 5^{ème} catégories) et F.F.C. (Pass-Cyclisme et 3^o catégories ayant marqué 50 points ou moins au classement national FFC de fin d'année 2016).

* **ADULTES MASCULINS ET TANDEMS : 9 CATEGORIES** : 60 à 69 ans; 70 à 79 ans; 80 à 89 ans; 90 à 99 ans; 100 à 109 ans; 110 à 120 ans; 120 à 129 ans, 130 ans et plus; tandems.

* **CATEGORIES JEUNES, HANDISPORT ET ADULTES FEMININES : 9 CATEGORIES** : minimales masc. et fém. (2003-2004); cadets/cadettes (2001-2002); handisport; féminines 17/29 ans (1988 à 2000); 30/39 ans (1978 à 1987); 40/49 ans (1968 à 1977); 50 ans et plus (1967 et avant).

Pour les handisports, les féminines, les cadets et minimales, l'entraîneur sera un adulte sans condition d'âge.

* **PARCOURS** :

CATEGORIES ADULTES : avenue Pierre et Marie Curie (Z.I. Saint-Laurent-du-Var) - M 95 - M 2209 - M 1 - Giratoire des Coteaux d'Azur- M 1 - M 2209 - M 95 - avenue Pierre et Marie Curie - soit 21,5 km.

CATEGORIES JEUNES, HANDISPORT et FEMININES : avenue Pierre et Marie Curie (Z.I. Saint-Laurent-du-Var) - M 95 - M 2209 - M 95 - avenue Pierre et Marie Curie - soit environ 8,7 km.

* **DEPARTS** : Les départs seront donnés de minute en minute à partir de 8 h.30.

* **ENGAGEMENTS** :

A adresser impérativement au plus tard le : JEUDI 23 FEVRIER 2017, dernier délai de préférence par internet :

Raoul BRUNDU – 30, Chemin Saint-Jean – 06800 CAGNES-SUR-MER

Tél : 04.93.22.63.44 après 18 h. – Courriel : mobrundu@infonie.fr

EN PRECISANT L'ANNEE DE NAISSANCE DES DEUX EQUIPIERS

Les horaires des départs seront communiqués aux responsables d'associations et disponibles sur les sites : <http://avanice.fr> et www.stade-laurentin-cyclisme.fr le 25 février

* **DROITS D'ENGAGEMENT PAR EQUIPE** : chèque à l'ordre de l'« A.V.A.NICE ».

- minimales masculins et féminines (2003-2004); cadets/cadettes (2001-2002) : 5 euros.

- licenciés Ufolep « compétition » : 10 euros

- licenciés Ufolep « loisir » avec certificat médical, licenciés F.S.G.T. et F.F.C. : 15 euros

- si l'un au moins des deux équipiers est UFOLEP « loisir », F.S.G.T. ou F.F.C. : 15 euros

* **FORMALITES DE DEPART** : distribution des dossards (*prévoir quatre épingles pour le dossard*) :
99, av. Pierre et Marie Curie (Z.I. de Saint-Laurent-du-Var).

* **REGLEMENT TECHNIQUE** :

Casque à coque rigide obligatoire

- prise du temps sur le deuxième concurrent pour le grand parcours, sur le jeune, la féminine et l'handisport pour le petit parcours ;
- en cas d'incident important dans les 100 premiers mètres, un nouveau départ pourra être donné à l'initiative des commissaires ;
- stationnement interdit après la ligne de départ ;
- aucun véhicule ne doit précéder une équipe, ou rester à son niveau (même pour filmer !) sous peine de disqualification de l'équipe ;
- une équipe rattrapée ne doit pas prendre les roues de celle l'ayant doublée et laisser un intervalle d'au moins 50 m sous peine de pénalisation en temps ou de disqualification suivant rapport des commissaires à l'arrivée ;
- toute équipe ne respectant pas un filot directionnel ou un rond-point sur le parcours sera pénalisée en temps (30 secondes) suivant rapport des commissaires à l'arrivée des derniers concurrents ;
- **les braquets des minimes, des cadets et des cadettes seront vérifiés** à la prise des dossards (maximum 7,62 m soit 50x14) et deux minutes avant le départ.

RAPPEL : le retrait des dossards (épingles non fournies)

ne se fera que sur présentation des licences Ufolep « compétition »,

F.S.G.T. (2, 3, 4 et 5^{ème} catégories) et F.F.C. Pass-Cyclisme et 3^e catégories ayant marqué 50 points ou moins au classement national FFC de fin d'année 2016

et pour les licenciés Ufolep « loisir » sur présentation du certificat médical spécifiant clairement l'aptitude au cyclisme de compétition de moins de trois mois.

REMISE DES PRIX : à partir de 11 heures au niveau de la ligne d'arrivée